

TITRE DE LA POLITIQUE:	POLITIQUE DE LA FORÊT DE LA LECTURE SUR LA SÉLECTION DU MATÉRIEL
DATE D'APPROBATION:	15 NOVEMBRE 2017 PAR LA PRÉSIDENTE DES COMITÉS DE SÉLECTION DE LA FORÊT DE LA LECTURE 15 DÉCEMBRE 2017 PAR LE CONSEIL DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES DE L'ONTARIO *Mise à jour en juillet 2020, en juillet 2026

INTRODUCTION

La Forêt de la lecture, le plus vaste programme de lecture récréative du Canada auquel plus d'un quart de million des lectrices et lecteurs participent chaque année, vise à les motiver et à leur inspirer le goût de la lecture. [Conceptualisé pour la première fois en 1994](#), le programme est passé de l'attribution d'un prix à celle de dix prix, décernés à des livres allant de ceux destinés aux élèves de maternelle à ceux destinés aux lectrices et lecteurs adultes.

Le conseil d'administration de l'Association des bibliothèques de l'Ontario (ABO) est heureux de proposer cette initiative de lecture et de soutenir ses quatre objectifs principaux :

- créer une expérience passionnante qui suscite l'amour de la lecture et qui permet à tous les jeunes de devenir des lectrices et des lecteurs durant toute leur vie;
- donner aux jeunes une longueur d'avance qui a fait ses preuves. Les enfants qui lisent à des fins récréatives obtiennent de meilleurs résultats dans toutes les disciplines et sont plus engagés dans la vie sociale et civique;
- faire des bibliothèques des lieux de découverte, d'exploration, d'investigation et d'imagination dans leurs collectivités et leurs écoles;
- promouvoir et célébrer les livres, les autrices et auteurs, les illustratrices et illustrateurs et les éditrices et éditeurs du Canada, à la fois en français et en anglais.

PROGRAMMES DE LA FORÊT DE LA LECTURE

La Forêt de la lecture offre dix programmes de lecture et sélectionne des livres pour tous les groupes d'âge, des jeunes enfants aux lectrices et lecteurs adultes en

passant par les lectrices et lecteurs des écoles intermédiaires et les jeunes adultes.
Trois des programmes offerts aux enfants d'âge scolaire sont de langue française.

Nom du programme	Niveau scolaire	Type de livres
Blue Spruce Award™	Prématernelle-2 ^e année	Livres d'images
Silver Birch Express Award®	3 ^e -4 ^e année	Fiction et non-fiction
Silver Birch Award®	5 ^e -6 ^e année	Fiction de niveau intermédiaire
Yellow Cedar Award	5 ^e -8 ^e année	Non-fiction de niveau intermédiaire
Red Maple Award™	7 ^e -8 ^e année	Fiction de niveau intermédiaire
White Pine Award™	9 ^e -12 ^e année	Fiction de niveau secondaire
Prix Peuplier	Divers	Livres d'images de langue française
Prix Mélèze	Divers	Livres de langue française, aux chapitres courts, ou albums avancés en français
Prix Tamarac	Divers	Brefs romans de langue française
Evergreen Award™	Adultes	Fiction et non-fiction (langue anglaise)

OBJECTIF

Les listes de la Forêt de la lecture peuvent contenir des œuvres jugées difficiles ou controversées par les parents, le personnel des bibliothèques scolaires et publiques et les lectrices et lecteurs. La présente politique met en contexte la position de l'ABO sur la

sélection des livres dans le cadre de la Forêt de la lecture.

DÉFINITIONS

Censure : La censure est le retrait, la suppression ou la circulation restreinte d'images, d'idées ou d'informations littéraires, artistiques ou éducatives au motif qu'elles sont moralement ou autrement inacceptables.

La personne qui sélectionne du matériel cherche des raisons de l'inclure dans la collection; celle qui censure cherche, quant à elle, des raisons de l'exclure. Il incombe au personnel de l'école et de la bibliothèque d'offrir une collection diversifiée, équilibrée et de qualité représentant tous les points de vue sur des questions controversées¹.

Liberté d'expression : au Canada, l'article 2 (b) de la *Charte canadienne des droits et libertés* protège « la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ». Veuillez consulter la [Déclaration de l'Association des bibliothèques de l'Ontario au sujet de la liberté intellectuelle et des droits intellectuels de la personne](#).

ÉNONCÉS DE POLITIQUE

L'ABO appuie le droit d'une famille de décider si un livre convient ou non à son enfant.

L'ABO affirme que la liberté intellectuelle requiert la liberté d'examiner d'autres idées et interprétations de la vie que celles actuellement approuvées par la communauté locale ou par la société en général, y compris les idées et interprétations qui peuvent être non conventionnelles ou impopulaires.

L'ABO insiste sur l'importance de promouvoir une société qui tolère la liberté d'expression et qui permet d'aborder des sujets difficiles, voire choquants, sur le plan personnel.

PROCÉDURE

Le comité de sélection de la Forêt de la lecture se compose de membres du personnel de bibliothèques de divers secteurs, y compris des bibliothèques scolaires et publiques (p. ex.

¹ Adapté de : American Association of School Librarians:
http://www.ala.org/aasl/sites/ala.org.aasl/files/content/aaslissues/intellectual_freedom_broc (en anglais)

bibliothécaires pour enfants). Ces personnes sont spécialisées dans le choix de livres qui intéressent et interpellent les jeunes lecteurs. Bien que nous ne sélectionnions délibérément aucun document prêtant à controverse, un livre répondant aux critères de sélection n'est pas mis de côté s'il est également susceptible de susciter la controverse. Peu de grandes œuvres canadiennes seraient choisies si tel était le cas.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA FORÊT DE LA LECTURE

Les critères suivants sont présentés par ordre d'importance :

- Qualité littéraire dans le cas de la fiction, notamment :
 - structure, richesse de la langue, acceptation de voix authentiques qui ne sont pas limitées par la grammaire française ou canadienne (comme les dialectes), art d'écrire, rythme, clarté.
- Qualité de la présentation dans le cas des œuvres non romanesques, notamment
 - attrait et pertinence de la présentation, clarté, mise en page, format, diversité des personnes dans les illustrations/photographies (notamment, l'âge, le sexe, la morphologie, les capacités mentales ou physiques, la couleur de la peau, etc.)
- Attrait pour le public
 - adéquation avec le groupe d'âge (âge scolaire, alphabétisation des adultes, etc.), éventail de lisibilité, d'inclusivité et de diversité, thèmes et contenu.
- Précision, pertinence et authenticité de la voix :
 - L'auteur ou les auteurs ont écrit une histoire ou créé des personnages en puisant leur inspiration dans leur propre culture (#PropresVoix), acquis une expérience de la représentation de celle-ci (c.-à-d. 2ELGBTQIA+, communauté des personnes sourdes/malentendantes, religion ou foi, culture ou origine ethnique, etc.) ou consulté des personnes de cette culture (c.-à-d. aînés, groupes communautaires, rédaction conjointe, etc.) ou demandé leur approbation.
- Équilibre dans la liste finale :
 - Les personnages (y compris les protagonistes) représentent divers horizons, y compris le genre et l'expression de genre, les origines raciales et ethniques, les personnages 2ELGBTQIA+, etc.
 - Éventail de sujets et de genres attrayants pour différents publics.
 - Les autrices et auteurs et les illustratrices et illustrateurs représentent

divers horizons, y compris le genre et l'expression de genre, les origines raciales et ethniques, les personnages 2ELGBTQIA+.

- Contextes géographiques, p. ex. réalités rurales, urbaines et autres.
- Les liens explicites avec le programme d'études ne font pas partie des objectifs des programmes de lecture qui s'adressent aux jeunes d'âge scolaire. Les livres peuvent être liés à une discipline, mais cela n'est pas pertinent pour leur sélection aux fins du programme.

ÉLÉMENTS À PRENDRE À CONSIDÉRATION

- Nous vivons dans une société où les gens sont libres de contester des livres et des opinions, et de défendre leur droit à la liberté intellectuelle. L'élimination ou l'interdiction d'un livre ou la restriction de l'accès à celui-ci constitue une censure et transmet un message destructeur à la jeunesse.
- Une œuvre de fiction n'est généralement pas un exercice impartial ou équilibré – elle offre des opinions et des points de vue qui interpellent.
- Une œuvre difficile ou controversée offre aux enfants l'occasion de poser des questions et d'apprendre. La Forêt de la lecture est principalement offerte dans les écoles de l'ensemble de l'Ontario, ce qui permet aux enfants de débattre, de s'informer et d'exprimer leur opinion dans un milieu d'apprentissage sûr et structuré, souvent avec l'accompagnement d'une personne adulte bienveillante – par exemple, membre du personnel d'une bibliothèque scolaire – qui peut les aider face à ces questions difficiles.
- La Forêt de la lecture est un programme de lecture volontaire. Les lectrices et lecteurs qui participent au processus de vote lisent de préférence cinq des dix livres de la catégorie choisie. Dans le cas des livres illustrés, les lecteurs doivent avoir lu ou s'être fait lire les dix livres. Si un enfant ou un parent n'est pas d'accord avec le contenu du livre, il n'est pas obligé de le lire.
- La bibliothèque devrait être un espace qui permet l'exploration en toute sécurité d'idées dites dangereuses.

[DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ONTARIO AU SUJET DE LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE ET DES DROITS INTELLECTUELS DE LA PERSONNE](#)

**Révision approuvée en janvier 2020.

[DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES](#)

**Historique d'approbation : approuvée le 27 juin 1974, modifiée le 17 novembre 1983, le 18 novembre 1985 et le 27 septembre 2015 ; CFLA-FCAB : adoptée le 26 août 1985, révisée le 12 avril 2019.

[DÉCLARATION DE L'OLA AU SUJET DE L'INTERDICTION ET DES RESTRICTIONS CONCERNANT DES LIVRES PAR LES CONSEILS SCOLAIRES](#) (révisée en novembre 2023)